



## Règlement du Concours d'Embellissement Naturel et Arboré de Cénac

« Le Concours National des Villes et des Villages Fleuris (CNVVF) a pour objet de récompenser les actions menées par les collectivités locales en faveur de l'embellissement et du fleurissement des parcs, jardins, bâtiments, espaces publics ou privés et de la création d'un environnement favorable à l'accueil et au séjour, aussi bien des habitants que des touristes. De façon générale, sont primés tous efforts contribuant à l'image d'une France accueillante et fleurie. »

La commune de Cénac participe depuis la cinquième année au Concours Départemental, elle a souhaité associer ses habitants à cette démarche.

### Qui peut participer ?

#### Catégorie 1 : Maison avec jardin visible de la voie publique

Le jardin doit être impérativement visible de la rue. Le jardin et le fleurissement de la façade de votre maison seront jugés. (Exception faite pour les jardins « naturel, artistique, de collection, potager fleuri » où le jury doit pouvoir y accéder.)

#### Catégorie 2 : Maison sans terrain ou logement en immeuble

Cette catégorie concerne les candidats dont la façade de la maison donne directement sur la rue ou bien les candidats habitant en immeuble collectif.

#### Catégorie 3 : Fleurissement d'ensemble collectif

Cette catégorie comprend toutes les résidences qui présentent une unité dans leurs aménagements fleuris (par exemple foyers de personnes âgées, résidences fleuries par la société immobilière qui en est la propriétaire...) ou bien des habitants qui ont décidé de réaliser ensemble et de manière assortie un aménagement fleuri (jardin collectif ou familial ou plusieurs balcons...)

#### Catégorie 4 : Édifice public

Entrent dans cette catégorie : établissements scolaire, hospitalier, maison des anciens, club house, etc.

L'établissement scolaire inscrit dans cette catégorie est celui dont le fleurissement est réalisé par le personnel enseignant et les enfants tandis que les agents communaux pratiquent l'entretien courant.

#### Catégorie 5 : Commerce et entreprise

Cette catégorie comprend tous les commerces possibles : restaurant, boulangerie, tabac-presse, etc. ainsi que toutes les entreprises présentes dans le bourg ou en zone artisanale.

#### Catégorie 6 : Gîte rural, ferme-auberge, chambre d'hôtes

Cette catégorie intègre tous les établissements labellisés « Gîte de France » et/ou « Agriculture et Tourisme ».

#### Catégorie 7 : Châteaux viticoles et corps de ferme

Les châteaux viticoles et corps de ferme inscrits dans cette catégorie doivent être en cours d'exploitation.

### Comment s'inscrire ?

Inscrivez-vous par Internet (économie de papier, timbre, rapidité) en renvoyant la fiche d'inscription par courriel à [cenac.33.mairie@wanadoo.fr](mailto:cenac.33.mairie@wanadoo.fr)

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 9 mai 2011

Si vous n'avez pas Internet pour vous inscrire, vous pouvez nous envoyer ou déposer votre fiche d'inscription à l'adresse suivante :

**Madame le Maire, C.E.N.A.C. maisons fleuries 2011, 50 avenue de Bordeaux 33360 Cénac**

Rappel : Vos aménagements sont évalués sur place par un jury qui n'a pas à pénétrer dans votre propriété.



Le samedi 10 septembre 2011, un circuit pédestre inciterait les visiteurs à venir depuis la rue admirer les jardins qui concourent. Accepteriez-vous de participer à cette journée « Randonnée dans nos jardins » ? **OUI – NON.**

**Les inscrits comme les administrés (de 5 à 105 ans) peuvent participer à un concours de photographie numérique ouvert dès maintenant et cela jusqu'au 30 juin.**

### Les critères de notation

#### Qualité des compositions :

Qualité des compositions dans les harmonies de couleurs, de formes, de volumes. Cohérence du fleurissement par rapport à votre habitation. Harmonie entre les plantes pérennes et les fleurs annuelles.

#### Respect de l'identité de notre terroir :

Choix de plantes traditionnellement utilisées dans nos jardins afin de respecter la végétation de notre région.

#### Pérennité des compositions :

Recherche d'un embellissement de votre habitation par les végétaux tout au long de l'année, par l'utilisation d'arbustes, de plantes vivaces...

#### Bon état général des végétaux :

Respect des distances de plantation, adaptation des conditions de plantation aux besoins des végétaux, taille raisonnée des végétaux, priorité accordée aux plantations en pleine terre, efforts en matière de respect de l'environnement.

#### Appréciation globale :

Appréciation personnelle, coup de cœur du jury. Pour chaque évaluation, le jury tiendra compte de la dimension de la présentation, de son environnement et de ses spécificités. Le jury tiendra compte également de sa date de passage et des conditions climatiques. Par ailleurs, le jury portera une attention particulière au fleurissement accessible aux piétons.

### Le jury de sélection

**Du 16 mai au 30 juin 2011 :** Visite et délibération du jury composé de professionnels des espaces verts, du tourisme, responsable technique, élus et membres de la Commission Environnement et extra-municipale, des élus de la Municipalité des Jeunes Cénacais. Les élus du Conseil Municipal et leurs conjoints ne peuvent pas participer au concours.

Après avoir établi le palmarès de ce concours communal, la mairie propose un ou plusieurs lauréats au Conseil Général de la Gironde chargé du Concours Départemental des Villes et Villages Fleuris.

Le département propose au Comité National des Villes et Villages Fleuris un ou plusieurs lauréats parmi ceux qu'ils jugent susceptibles de recevoir une distinction nationale.

Le Conseil National accorde à ces lauréats des médailles ou des diplômes sur demande des départements.

Les participants inscrits au Concours des Maisons Fleuries 2011 acceptent sans réserve le présent règlement ainsi que les décisions prises par les jurys (communal, départemental, national). La diffusion de leurs réalisations (photographies & droit d'usage sur tout support non commercial) fait partie intégrante du concours.

### Le palmarès & prix

**Du mois d'octobre au mois de décembre 2011 :** Remise des prix communaux par le jury communal et diffusion du palmarès à la presse. Un prix par catégorie sera décerné. Les concurrents lauréats 2 ans de suite, du prix, quelle que soit la catégorie, seront hors concours les deux années suivantes et peuvent participer au Jury.



Premier trimestre de l'année 2012 : Invitation des lauréats à la cérémonie de remise des prix du Concours Départemental.  
Diffusion du palmarès départemental.

## Guide d'appréciation

### 1 - PATRIMOINE PAYSAGER ET VÉGÉTAL

Quelle que soit la taille du jardin, ce critère reste affecté d'un coefficient maximum tout en confortant le patrimoine végétal par rapport au fleurissement proprement dit. Le style, leur architecture paysagère, leur niveau d'entretien doivent être soulignés. Les espaces verts sont souvent conçus en fonction de la maison, du bâtiment ou de l'équipement et le mettent en valeur.

#### Les arbres :

Plus que les arbustes, les fleurs ou les pelouses, les arbres tiennent une place très importante dans l'environnement de nos villages. L'inventaire, la protection et l'entretien des arbres patrimoniaux, publics ou privés, constitue une première étape. Il faut ensuite, à chaque aménagement, que la place de l'arbre soit aussi impérative que celle de tout autre équipement.

#### Arbustes et rosiers :

Le fleurissement arbustif, la fructification et la coloration automnale – pour peu que la gamme soit utilisée à bon escient – peuvent participer à un moindre coût à une décoration des quatre saisons.

#### Les pelouses :

Bien entretenu, elles assurent la mise en valeur des compositions florales, mais les tontes, l'arrosage et les apports d'engrais *organiques* constituent l'un des postes les plus importants de la maintenance des espaces verts. Or les différents sites ne nécessitent pas les mêmes soins : une réflexion sur la fonction des espaces peut déboucher sur des économies substantielles. *Les tontes doivent être plus espacées dans le temps qu'autrefois et plus hautes (5 à 8cm). Ainsi la plante résiste mieux au manque d'eau et ne puise pas dans ses réserves.*

#### Fleurissement en pleine terre et hors sol :

Ce poste à lui seul mobilise entre un quart et un tiers des coefficients. L'importance et la localisation du fleurissement sont des éléments essentiels d'appréciation. Précisons toutefois que la notation privilégiera la qualité par rapport à la notion de quantité encore trop omniprésente.

La qualité des massifs reste primordiale tant par la qualité des fleurs, la diversité de la gamme, que par l'élégance, l'originalité et l'harmonie des compositions.

#### Aménagements hors sol, bacs, jardinières et suspensions :

Chaque fois que ce sera possible, l'aménagement en pleine terre sera privilégié, mais la densité de l'occupation de l'espace oblige souvent à recourir à du mobilier hors sol. La localisation de celui-ci devra malgré tout être cohérente, les récipients seront discrets, habillés par la végétation, et les règles de composition, de mise en œuvre et d'entretien seront les mêmes que pour les massifs.

### 2 - CADRE DE VIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

En mettant l'accent, dans la notation, sur l'amélioration de l'environnement et sur les pratiques aboutissant à un développement durable, le C.N.V.V.F. entend accentuer une prise de conscience encore insuffisante.

Quel serait l'intérêt de récompenser un administré ou un village dont le fleurissement n'habillerait qu'un environnement dévasté ?



**Voici notre action sur le plan communal, vous aussi participez.**

### **Gestion de l'environnement :**

Pour identifier et planifier les actions, une Charte de l'Environnement est souvent un outil pratique. Comme les jardins, les espaces naturels sont à inclure dans le patrimoine vert de la commune. Forêts, marécages, plans d'eau, espaces littoraux sont à inventorier, à restaurer, à aménager sans les dénaturer et, surtout, à protéger.

### **Gestion de l'eau :**

La pénurie de la ressource en eau que l'on constate depuis quelques années dans un nombre croissant de départements et de régions doit nous inciter à être vigilants sur son utilisation et à encourager toutes techniques permettant de l'économiser. Dans cet esprit, et particulièrement dans les zones concernées par la sécheresse, le jury devra interroger le particulier sur les techniques mises en œuvre pour économiser l'eau : par exemple l'arrosage aux heures les moins chaudes de la journée, l'utilisation de paillages, le choix d'espèces mieux adaptées aux contraintes climatiques, les techniques utilisées pour l'irrigation et le bon état d'entretien de son réseau, etc.

De même seront prises en compte les techniques utilisées pour la récupération de l'eau de pluie. Le jury s'informerait également sur les arrêtés préfectoraux d'interdiction ou de limitation de l'arrosage, et sur leur application. En cas de non-respect flagrant de ces arrêtés, des déclassements pourront être proposés.

### **Produits chimiques :**

La municipalité affiche sa volonté et son action vis-à-vis d'une gestion raisonnée des produits chimiques. Il faut en effet limiter la quantité de produits employés en s'interrogeant sur l'utilité de certaines pratiques et chercher des solutions de substitution. L'utilisation d'une ou plusieurs techniques alternatives tels que désherbage manuel, compostage, paillage, lutte biologique, (désherbage thermique au gaz ou à la vapeur d'eau non retenus sur notre commune) sera effective sur au moins 60 % des zones à risque élevé, identifiées par le plan de désherbage en 2011/2012.

La sensibilisation des jardiniers amateurs et des habitants aux risques sanitaires et environnementaux et la promotion des méthodes alternatives est primordiale. Le passage au « zéro phyto » dans l'entretien des espaces publics doit être réalisé dans un délai de 5 ans > objectif 2015, *et vous ?*

### **La propreté :**

La propreté au quotidien est un poste élémentaire. Le ramassage des papiers et autres déchets ne doit pas se limiter au centre-ville, leur gestion à partir de tris sélectifs et de déchèteries doit être mise en évidence. L'élimination des tags et la maîtrise de la pollution canine participent aussi à la mise en valeur de nos sites. *Ex : Chacun d'entre nous peut participer activement à la propreté de notre commune en se détournant de son chemin pour ramasser tel ou tel débris à terre afin de le jeter dans le bon conteneur.*

### **Publicité :**

L'accumulation de l'affichage publicitaire et des panneaux de toutes tailles constitue une pollution visuelle à laquelle il n'est jamais trop tard pour remédier. Notre commune avec la C.D.C. des Portes de l'Entre-Deux-Mers participe à la mise en place d'une Charte « Signalétique en Entre-Deux-Mers ». *Ex : anniversaire ou mariage ? Fléchage des itinéraires pour vos amis, pensez à les retirer dès la fête finie.*

### **Mobilier urbain :**

Le mobilier et les jeux représentent un poste important du budget communal. L'attention des municipalités doit d'abord porter sur la pertinence des implantations mais aussi sur le niveau d'entretien. *Merci d'en prendre soin.*



### Patrimoine bâti :

La qualité du patrimoine bâti a toujours créé des disparités entre les candidats, et le jury doit savoir faire la péréquation sur ce point entre une maison des années 1970 et une demeure des années 1870. Dans chaque cas cependant les propriétaires ou locataires doivent savoir valoriser leur patrimoine ancien ou moderne, et entretenir leurs habitations.

5

## 3 - ANIMATION ET VALORISATION TOURISTIQUE (municipalité)

Ce dernier groupe de critères souligne la finalité de l'action du C.N.V.V.F. : celle-ci ne trouve tout son sens que dans l'appropriation par le public de son environnement et de son cadre de vie et repose sur trois axes majeurs : l'économie et le développement touristique, l'environnement, le social.

### Promotion du label :

La commune fait connaître le label sur son site internet. C'est aussi pour cette raison qu'elle organise ce Concours des Maisons Fleuries en rapport avec les jardins et le fleurissement, ainsi que la journée « Randonnée dans nos jardins ». Ce sera une manifestation automnale sur la commune, d'une journée qui par un circuit pédestre incite les visiteurs à venir depuis la rue admirer votre jardin.

### Jardins familiaux ou collectifs :

Les jardins familiaux ou collectifs représentent une demande de plus en plus forte des habitants et jouent un rôle social très important, de même que les actions qui peuvent être proposées comme les jardins partagés, les jardins en entrée de résidence ou en pied d'immeuble ou autres.

### Actions de coordination :

Certains organismes peuvent être propriétaires de surfaces importantes dans les communes. Il est important que le jury soit informé des accords qui ont été passés pour le traitement et la gestion de certains espaces, par exemple les espaces verts autour des immeubles propriétés des offices d'H.L.M., les ronds-points ou équipements de voirie gérés par la D.D.T.M.

## Les critères du concours des Villes et Villages Fleuris

### Grille d'appréciation et coefficients

Les coefficients sont proposés à titre indicatif. Ils devront être modulés selon la taille et les spécificités du parc ou jardin visités.

#### PATRIMOINE PAYSAGER ET VEGETAL 60/100

##### Parcs, jardins, espaces ouverts à la vue ou clos

Parc, jardins, jardin de rue, devant de porte...

##### Arbres

Inventaire du patrimoine et mesures de protection. Entretien-élagage. Diversité botanique. Renouvellement

##### Arbustes & rosiers

Mode d'utilisation. Diversité botanique

##### Pelouses et couvre-sols

Qualité, aspect général. Entretien

##### Fleurissement pleine terre et hors sol

Importance et répartition du fleurissement. Rythmicité et pérennité des décorations florales. Originalité, harmonie et qualité esthétique des compositions. Diversité variétale. Qualité et entretien des végétaux. Adaptation et intégration aux contraintes du site et à l'environnement extérieur de la maison



## **CADRE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE 40/100**

### **Gestion de l'eau**

Economie des ressources en eau. Techniques culturales économisant l'eau (paillage, choix des végétaux...) Origine de l'eau et récupération. Techniques d'irrigation et entretien du réseau

### **Inventaire et protection des espaces naturels**

Forêts, plans d'eau, marécages, relief, etc.

### **Gestion raisonnée des produits chimiques et mise en place de techniques alternatives**

Diminution de la quantité et de la toxicité, formation du personnel. Lutte biologique intégrée. Méthodes culturales, équilibre et biodiversité des massifs

### **Propreté**

Gestion des déchets (tri, compostage...) Propreté au quotidien (papiers et divers, tags, pollution canine...)

### **Patrimoine bâti**

Qualité, rénovation. Mise en valeur par le végétal. Qualité des accès.

### **Mobilier urbain**

Qualité, entretien, implantation

### **Maîtrise de l'affichage publicitaire**

Existence. Limitation, implantation. Qualité et entretien des enseignes commerciales

## **ANIMATION & VALORISATION TOURISTIQUE (municipalité)**

### **Promotion du label**

Evènements (animations, visites guidées, fêtes des plantes...). Documents et publications. Signalétique spécifique.

Site Internet municipal

### **Jardins familiaux ou collectifs**

Gestion en régie ou associative. Actions d'insertion sociale

### **Animations scolaires**

Actions pédagogiques adaptées

### **Participation des habitants**

Concours communal de maisons, balcons fleuris... Concertation et relation avec les associations

### **Actions de coordination**

Avec les différents propriétaires du foncier (H.L.M., D.D.T.M.)